

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 476

présenté par

M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Orphelin, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Bagarry,
Mme Lazaar, Mme Chapelier, M. Nadot, M. Pellois, M. Hammouche et Mme Forteza

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 134 par la phrase suivante :

« Lorsque ces flux sont d'origine privée, la France procède à une évaluation de leur impact et de leur alignement avec les principes de l'efficacité de l'aide avant toute mise à l'échelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mobilisation du secteur privé est considérée comme indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable, toutefois une évaluation de l'impact réel et de la valeur ajoutée de ces mécanismes doit être entreprise avant de les généraliser, comme le propose cet amendement, afin de vérifier la pertinence de tels mécanismes, de nombreux outils n'ayant pas pour l'heure prouvé leur utilité comme le démontrent des études conduites par des ONG françaises.